

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 novembre 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Pierre Bégin, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4342-12

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4343-12

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4344-12

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Lionel Bisson, représentant de la Ville de Saint-Georges soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4345-12

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Breton
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de St-Simon-les-Mines soit nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4346-12

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Pierre Bégin, représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4347-12

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4348-12

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 18 OCTOBRE 2012

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 octobre 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 22 novembre 2012;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'octobre 2012;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2012, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus & dépenses de la Régie au 30 septembre 2012.

RÉSOLUTION NO: 4349-12

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants : #C-1200622 à #C-1200678 inclusivement, de même que les chèques #P-1200407 à #P-1200445 inclusivement pour un déboursé total de 209 731.44\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4350-12

FOURNITURE DE DIESEL 2013

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2013;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner à savoir :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc.
- Ultramar Ltée
- Énergie Sonic/La Coop Fédérée
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été ouvertes ce 19 novembre 2012 à 11h01 heures et que le différentiel de chaque soumissionnaire se résume comme suit :

- Les Huiles Marcel Gagnon Inc. ---/Litre
- Ultramar Ltée 0.048 /Litre
- Énergie Sonic/La Coop Fédérée 0.0049/Litre
- Philippe Gosselin et Ass. Ltée 0.0185/Litre

CONSIDÉRANT que certaines soumissions comportent une ou des dérogations que l'on peut qualifier de mineures;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Énergie Sonic/La Coop Fédérée la fourniture de diesel pour l'année 2013 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4351-12

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE – 2013

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4310-12 adoptée le 30 août 2012 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a invité trois (3) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 19 novembre 2012 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2.75%
Garage Guy Jacques 9184-0868 Qc. Inc.	3.15%
Gaz Bar André Doyon	2%

CONSIDÉRANT que certaines soumissions peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à 9184-0868 Québec Inc. faisant affaire sous la raison sociale de Garage Guy Jacques, le mandat de fourniture d'essence à la pompe pour l'année 2013, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4352-12

FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - 2013

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #4310-12 adoptée le 30 août 2012 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 19 novembre 2012 est remise à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	Excavation R. Beaudoin & Fils Inc.	Excavation Paul Jacques Inc.	Excavation Transco
Pierre 0-3/4	11.64	11.79	13.00
Pierre 3/4 net	13.74	---	15.75
Pierre 4 à 8"	20.54	---	25.33
Sable Lavé	16.84	17.19	20.00
Sable filtrant Classe A	16.64	17.19	18.00
Sable Classe B	15.29	10.79	8.33
Tuf	---	7.04	8.00

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4353-12

LOCATION DE MACHINERIE POUR 2013

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #4310-12 adoptée le 30 août 2012 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie avec opérateur pour l'année 2013;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu deux (2) soumissions, lesquelles ont été ouvertes le 19 novembre 2012;
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'ouverture des soumissions est déposé à chacun des membres de ce conseil présents à cette assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- CONSIDÉRANT** que les deux (2) soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel aux services du plus bas soumissionnaire, selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2013.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4354-12

LABORATOIRE 2013

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale a accordé à Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, le mandat d'opérer son système de traitement des eaux de lixiviation pour une période de 58 mois;
- CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité d'Aquatech (article 4.3.13 du devis - décembre 2011) de procéder à un appel d'offres auprès de différents laboratoires accrédités reconnus, afin de faire effectuer les analyses requises au cours de l'année;
- CONSIDÉRANT** que des approches ont été faites auprès de trois (3) laboratoires et que seulement deux (2) ont répondu à l'intérieur de la période allouée;
- CONSIDÉRANT** que les prix reçus sont les suivants :
- Laboratoires Agat Ltée 32 467.00\$ plus taxes;
 - Maxxam Analytics 36 794.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été jugées conformes par Monsieur Alain Lessard d'Aquatech et qu'il nous fait la recommandation d'accorder au plus bas soumissionnaire le mandat;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation formulée par Monsieur Lessard et accorde à Laboratoires Agat Ltée le mandat d'analyser les différents échantillons d'eau que la Régie leur fera parvenir, et ce, selon l'offre (prix) déposée le 16 octobre 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4355-12

ASSURANCE COLLECTIVE TROP PERÇUE

CONSIDÉRANT que l'UMQ a négocié au nom des municipalités, régies et MRC participantes une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par ces dernières;

CONSIDÉRANT qu'une entente de règlement aurait été conclue entre les parties comme en fait foi les correspondances reçues dans ce dossier, lesquelles sont datées du 26 octobre et du 30 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud accepte les explications fournies et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente négociée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4356-12

CHEMIN D'ACCÈS AU SMBR

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a procédé au cours des années 2011 et 2012 à d'importantes améliorations à son système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en marche de ces nouveaux équipements, l'exploitant de ces installations pour la Régie, se doit d'aller quotidiennement vérifier l'état de ces installations;

CONSIDÉRANT qu'il est très difficile pour un chasse-neige de se rendre aux nouveaux bâtiments en raison de l'étroitesse du chemin dans une courbe (coin Est bassin #5);

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Paquet, technicien à la Régie évalue à 1 369.00\$ plus taxes les coûts à investir afin d'élargir d'environ vingt (20) mètres de longueur et de deux (2) mètres de largeur ce chemin;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise par la présente résolution ces travaux, lesquels sont payables par le fonds « Grand Projet » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4357-12

REFECTION TOITURE SP1 ET SP2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de faire refaire les toitures des postes de pompage SP1 et SP2 situés au système de traitement des eaux de lixiviation de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite à un entrepreneur et qu'il a évalué le travail à 2 250.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que si le travail est fait en Régie avec un menuisier, les coûts seraient d'environ 1 800.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à faire effectuer les travaux mentionnés précédemment;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds « Grand Projet » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4358-12

MANDAT À ÉNERFLOW ET À G.L. ÉLECTRIQUE INC.

- CONSIDÉRANT** que par sa résolution #4339-12 adoptée le 18 octobre 2012, la Régie a confié le mandat à G.L. Électrique Inc. d'évaluer les équipements en place au système de traitement des eaux de la Régie et de proposer aux administrateurs de cette dernière des solutions afin d'économiser des coûts liés à la consommation énergétique (électricité);
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Robert Gilbert de G.L. Électrique Inc. a évalué avec les représentants d'EnerFlow Solutions Inc. les systèmes en place;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Stéphane Carrier d'EnerFlow Solutions Inc., dans une lettre datée du 06 novembre 2012 recommande deux (2) actions à mettre en place, lesquelles actions selon lui, permettra à la Régie d'économiser environ 13 300.00\$/année en coût d'électricité;
- CONSIDÉRANT** que les coûts à investir sont de 2 900.00\$ plus taxes envers EnerFlow Solutions Inc. et de 5 420.00\$ plus taxes envers G.L. Électrique Inc.;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accorde mandat à EnerFlow Solutions Inc. et à G.L. Électrique Inc. tel que cité dans la présente résolution;
- QUE** les frais inhérents soient payables par le fonds « Grand Projet » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4359-12

REPLACEMENT D'UNE VANNE SP2

- CONSIDÉRANT** que la Régie a accordé à Entreprises GNP Inc. par sa résolution #4324-12 adoptée le 13 septembre 2012 des travaux de remplacement d'une conduite d'eaux de lixiviation;
- CONSIDÉRANT** que lors de la réunion de chantier tenue le 20 septembre dernier (réunion de démarrage) il fut demandé à l'entrepreneur de fournir un prix pour remplacer une vanne à l'entrée du poste de pompage SP2 (article 1.8 du compte rendu de la réunion);
- CONSIDÉRANT** que les coûts demandés pour changer cette vanne sont estimés à 16 000.00\$ plus taxes payables à l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura également des honoraires de surveillance en rapport avec ces travaux à acquitter;

CONSIDÉRANT que Messieurs Lionel Bisson et St-Georges Cloutier respectivement président et administrateur à la Régie sont en accord avec ces travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le prix déposé pour le remplacement de cette vanne et en autorise les travaux;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds « Grand Projet » de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil prennent connaissance de la résolution #12-11-282 adoptée le 05 novembre 2012 par le conseil municipal de Saint-Prosper manifestant leur désaccord avec la résolution #4326-12 adoptée par la Régie le 13 septembre 2012. Le secrétaire-trésorier de la Régie rencontrera la direction générale de cette municipalité dans ce dossier.

DIVERS

- Monsieur Lionel Bisson, président donne un compte rendu verbal de l'avancement du dossier de confection d'un plan de communication à la Régie (mandat à Image de Mark Inc. – Résolution #4320-12 adoptée le 30 août 2012).
- Monsieur Bisson fait également rapport des discussions qu'il a eu avec Monsieur Raymond Fortin de Raymond Chabot Grant Thornton concernant le projet de refonte de l'entente Intermunicipale (Rés. #4111-11 adoptée le 17 février 2011).

À 20h42, Monsieur Éric Maheux représentant de Saint-Prosper quitte l'assemblée.

- Monsieur Bisson fait un retour sur les discussions tenues au colloque sur la Gestion des matières résiduelles au Québec organisé par Réseau Environnement, lequel a eu lieu à Sherbrooke les 06 et 07 novembre dernier.

RÉSOLUTION NO: 4360-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 21h04.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE